



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 99674

Texte de la question

M. Luc Belot interroge M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur l'action du Gouvernement en faveur des clubs sportifs en milieu rural et périurbain. Depuis quelques mois des événements sportifs de grande ampleur se sont déroulés en France et dans le monde (jeux olympiques, etc.). Après avoir organisé l'Euro 2016 de football, la France va prochainement accueillir les championnats du monde de handball masculin en janvier 2017 et est candidate pour accueillir la coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux olympiques d'été en 2024. Ces manifestations sportives ont un effet bénéfique sur la réussite du sport français, des athlètes et sur l'évolution du nombre de licenciés et de bénévoles. Les partenariats de qualité que l'État a établi avec les fédérations sportives avec les collectivités locales et plus généralement avec le monde économique ont permis inlassablement de renforcer la qualité du sport de haut niveau et professionnel. Cependant la pratique du sport pour les jeunes se fait majoritairement par la voie du sport amateur et principalement au niveau local. Le sport amateur et de proximité se développe et évolue principalement par l'accompagnement des pouvoirs publics et des collectivités tant sur l'accompagnement financiers, matériels, humains et selon les besoins en infrastructures. Chaque semaine, dans tous les territoires, ce sont des milliers de bénévoles, qui contribuent à faire vivre la vie de leur club respectif avec les licenciés et les encadrants. Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a lancé avec le Gouvernement le plan « citoyen du sport » consiste à garantir que le sport joue effectivement un rôle fort et concret dans l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble mais aussi dans l'emploi, la formation, l'insertion, et dans une restructuration des territoires autour d'équipements favorisant la mixité sociale. Ce plan est une réelle réponse pour l'accompagnement des associations sportives en milieu rural et périurbain qui peuvent parfois se sentir isolés. Au-delà du caractère sportif de leurs activités principales, ils contribuent à faire vivre le territoire, dans sa vitalité, sa mixité, son lien social et l'indispensable besoin de vivre ensemble. Il lui demande quelles sont les mesures supplémentaires du Gouvernement pour accentuer son accompagnement en faveur des associations sportives en milieux rural et périurbain.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99674

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7945

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)